11

PARALIPOMÈNES

SUR

La Question-Financière de la Conversion

DES RENTES DE L'ÉTAT.

PARALIPOMÈNES

SUR

LA QUESTION FINANCIÈRE

DE LA CONVERSION

DES RENTES DE L'ÉTAT,

PAR P. C. L. VAUTRO,

Auteur des Élémens d'Idéologie du Commerce et de l'Administration Financière et Militaire.

Réponse à une Brochure de M. J. de Ceva Grimaldi,

imprimée à Naples en 1836.

> Non è in vero sicuro consiglio pesare nella medesima lance le realità e le chimere.
>
> J. CEVA GRIMALDI. — *Osservazioni sulla conversione delle rendite pubbliche*, p. 58.



MARSEILLE.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE JULES BARILE ET BOULOUCH,

Place Royale, N° 4.

1836.

MOTIF

DE CETTE PUBLICATION.

Quand l'étoile politique de M. de Villèle commençait à pâlir, ses nombreux ennemis débordèrent de tous côtés. Il ne se trouva, dans la foule, qu'un homme à principes généreux en faveur des mesures financières proposées par le ministre en disgrace. J'aime à répéter ses paroles. L'honorable M. J. Laffitte disait :

« Le système de crédit m'avait paru l'un des plus « grands perfectionnemens du mécanisme social, et « je me suis efforcé à contribuer à son établissement, « sans songer s'il servait une cause, une opinion ou « un ministère : IL SERVAIT LE PAYS, ET C'ÉTAIT « ASSEZ POUR MOI.» (1)

(1) Si, dans son discours, à la séance du 14 juin 1836, on n'admire que le talent de l'orateur et la pureté, sans doute, de ses intentions, n'en accusons, M. J. Laffitte lui-même et nous, que la couleur politique, qui n'y était pas précisément de rigueur, et *l'absence totale* d'une comptabilité *régulière et formelle* du budget près des Chambres. On imprime, à grands frais, tous les ans, de

D'autres, moins généreux et moins éclairés, sans doute, dans ce qui se rattache à la question de la conversion des rentes de l'état, continuèrent une guerre d'entêtement et d'amour propre, de haine et d'aveuglement. Parmi les nombreux champions qui ramassèrent le gant de M. de Villèle, il en est dont les talens et la réputation méritée de haute capacité, firent reculer d'effroi la grande majorité des hommes qui végètent d'habitude. Ces hommes végètent encore ; M. de Villèle tomba devant l'idole du moment, et la grande question en resta là.

On a dit, pour ne point se donner la peine de l'examiner, que cette question était épuisée. C'était commode à dire : c'eut été difficile à prouver.

La France s'est laissée endormir dans les ténèbres, relativement à cette haute mesure économique, et d'autres peuples voisins qui auraient profité de ses rayons de lumière, gissent également dans la profonde indifférence des maux qu'un système inconcevable d'imprévoyance et d'apathie financière rend tous les jours plus ruineux. Les nations se croyaient condamnées à être rongées au cœur, pour avoir enfanté *le cancer de*

forts volumes in-folio du Budget, bien détaillés, bien ennuyeux, mais MM. les Députés n'y trouvent pas, à coup sûr, les renseignemens *indispensables* qu'ils seraient à même de puiser dans une *comptabilité régulière*. J'ai signalé ce grave inconvénient dans mes *Élémens d'Idéologie du Commerce et de l'Administration Financière et militaire*. Il faut avouer qu'il y a une perte de tems *déplorable* à se rendre compte d'un *déficit* réel ou imaginaire comme on pourrait chercher à deviner une charade difficile.

leur dette, comme l'était Prométhée que dévorait l'aigle de Jupiter.

Des esprits supérieurs dans la foule, entr'autres Monsignor Tosti à Rome, M. Humann en France, et M. le marquis de Pietra Cateli à Naples, disaient bien : *cherchons un remède et diminuons au moins le fonds d'amortissement qui nous dévore* ; mais cette main de plomb des habitudes et les impassibles *hamadryades* de la routine, donnant un sens absurde à la maxime politique d'Aristophane, répétaient à tout propos et pour toute consolation : « Il ne faut pas nourrir le lion, mais si « on le nourrit et si on le laisse croître, il faut lui « obéir. »

Le jour où je quittai Naples, on m'apprit que M. J. de Ceva Grimaldi avait publié une brochure sur la conversion des rentes publiques. Or, comme je savais que l'auteur de cette brochure était un homme du plus grand mérite et d'un beau caractère, je compris que bientôt, dans le monde financier, on entendrait sonner l'heure de la destruction des erreurs qui rendaient difficile la solution très simple de la grande question qui nous occupe. En effet, M. de Ceva Grimaldi n'a nullement démenti le rôle que mes désirs lui assignaient. Il arrive, avec sa brochure, armé jusqu'aux dents de réflexions, de calculs, de citations et d'énigmes pour envelopper, dans l'ombre impénétrable du mystère, la raison et les faits, et toutes leurs conséquences. Seulement, il semble encore se défier de ses forces et de celles de tous les partisans de ses doctrines financières, attendu qu'il regarde l'arsenal des argumens et des preu-

ves possibles, dans les questions abstraites de chiffres, comme autant de moyens de déception, de doutes et d'éternelles discussions.

Cela tient à l'admiration que M. J. de Ceva Grimaldi professe pour les hommes qui, jusqu'ici, ont traité ces questions en aveugles, tandis qu'il était aisé de paraître en plein jour dans l'arène aux combats ténébreux de la routine.

J'invite M. de Ceva Grimaldi à vouloir bien y descendre modestement avec moi, et je pense lui prouver bientôt que sa sombre épée d'Ossian, propre à combattre les spectres, deviendra, entre nos mains, celle qui fait tomber la foudre sur les erreurs financières et qui porte la lumière et la profonde conviction dans tous les esprits justes.

Il y a, certes, beaucoup de savants très ignorants en finances, mais il serait trop rigoureux d'admettre, comme le proclame M. de Ceva Grimaldi : « *Que la » science elle-même soit tout à fait dans l'enfance.* » *Caderebbe il pensiero di credere che la scienza delle finanze sia' tuttora nell' infanzia.*

Je regrette de ne pouvoir encore partager avec enthousiasme l'admiration de M. de Grimaldi à l'égard du *célèbre personnage* (1) à qui il décerne une couronne européenne d'estime *à cause de sa modération et de ses principes d'honneur.* J'espère que ledit personnage ne tardera pas à donner des gages, en abjurant les erreurs de la multitude, de la vertu qui préside à l'heureuse

(1) Pag. 77 de la brochure de M. de Ceva Grimaldi.

influence de sa haute position. Des intrigants qui cherchent à lui faire leur cour en me prêtant des vues hostiles contre ce personnage, vues qui seraient sans objet comme sans résultat, et même sans prétexte, ne manqueront pas de me soupçonner la pensée : *«Tuæ magnæ »prosperitates mihi non placent, qui intelligo quàm invidum numen sit.»* Ce sont ces Messieurs qui parlent; mais tout cela n'ôtera jamais le mérite que la justice réclame d'avance en faveur d'autres personnages financiers dont le génie créateur a su porter le flambeau dans les ténèbres, pour y faire vibrer, à leurs risques et périls, les armes de la raison et de la loyauté. Je dois taire leurs noms pour ne pas blesser ici leur modestie. L'Europe les reconnaîtra, je l'espère, aux brillants succès de leurs conceptions utiles et de leur généreux dévouement aux intérêts publics.

Ainsi donc placés à la barre des hommes éclairés de l'Europe, parmi lesquels nous admettrons autant de financiers distingués qu'il s'y trouve de mathématiciens, de philosophes et de gens voués à l'étude de l'expérience, nous aurons attiré les regards étonnés de l'insouciance.

Et qui sait si cet écrit, fertilisé dans le sein de plus d'un corps politique et parvenant jusqu'aux trônes, ne descendra pas, sur un char de lumière, pour glacer de terreur les intrépides partisans des doctrines qui n'opposaient naguères que des ténèbres et une froide lamentation aux besoins de l'État et au signal de détresse des classes laborieuses de la Société !

Dans ce cas, *très probable*, nous nous féliciterons

d'avoir contribué au bien de nos semblables, et il devra nous revenir quelque honneur d'avoir été l'occasion de dessiller les yeux appesantis des éternels champions d'une querelle de chiffres qui arrêtait, à sa source, et qui rejetait au loin, la prospérité financière des nations.

En attendant, le public et M. de Ceva Grimaldi me permettront de désigner d'avance les matières que je vais traiter à fond pour que jamais on n'ait à y revenir.

C'est le plus grand avantage des sciences exactes de pouvoir dire : « *Je réponds de mes preuves ; elles sont, pour la raison et la science, un article de conviction rigoureuse.* »

(1) J'avais fait imprimer en entier le nom de M. le Comte de M***. Je savais que la dépréciation de quelques calculs et la preuve des erreurs qu'ils renferment ne pouvaient affliger ni atteindre un homme d'état si recommandable à tous égards. Toute réflexion faite, cependant, j'ai seulement conservé les initiales. Je ne connais, ni de vue, M. le Comte de M***, mais il est dans mes principes de respecter tout le monde et surtout l'ancienneté et l'expérience. Je désire écarter ainsi tout ce qui pourrait affecter M. le Comte dans les *nécessités* de ma position.

[illegible]

CHAPITRE Ier.

Sur le Crédit.

1. Tout ce que l'on pourra dire contre *le crédit*, ne détruira pas l'évidence de ses avantages.

2. Quand on doit ce que l'on peut payer aux échéances convenues, *on ne doit rien*; tel est le vœu de la loi.

3. Entre *abuser du crédit pour des dépenses folles*, ou *en user* pour des dépenses nécessaires, indispensables, ou seulement *utiles*, il y a une différence immense.

4. Se renfermer dans un palais et vivre de forts revenus ou de traitemens considérables, c'est chose douce et facile. Mais procurer du pain aux malheureux, construire des ponts, des canaux pour occuper des bras oisifs et retirer ensuite des profits, cela ne se peut bien souvent sans emprunter. L'emprunt, dans ce cas, ou lorsqu'il s'agit de défendre le sol de la patrie, paraît plutôt *un devoir qu'une faute*. Les conversions de rentes n'ont, cependant, rien de commun avec les emprunts. Ce sont des ressourses effectives qui dispensent l'État de recourir à des emprunts pour combler *un déficit* ou pour subvenir à une dépense extraordinaire.

5. Il sera permis de négliger d'hors et déjà cette

faible partie des générations futures, s'il en existe un jour une minime, à qui on supposerait, selon l'expression spirituelle de Me Crémieux, l'outrageante pensée, de ne vouloir accepter la richesse et la gloire et l'honneur qui seront légués par nous *que sous bénéfice d'inventaire*.

CHAPITRE II.

Sur l'intérêt de la Dette.

6. Philippe-le-Bel, en France, fixa, par ordonnance, l'intérêt de l'argent dans des proportions disparates; mais il *réprima l'usure*. Plus l'intérêt de l'argent est bas, plus l'argent est utile à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. On pense encore aujourd'hui comme on pensait en 1300, à l'égard de cette question, et la législation en consacre le principe.

7. Ricardo dit : « M. de Say convient que le taux « de l'intérêt tient à celui des profits, mais il ne « s'ensuit pas que le taux des profits dépende du « taux de l'intérêt. L'un est *la cause*, l'autre *l'effet*. » Mais comme, pour retirer un bénéfice quelconque, en spéculant, il faut un capital qui représente toujours des intérêts, le taux des intérêts modiques est évidemment *la source* de tous les profits.

CHAPITRE III.

Sur la Dette étrangère.

8. Que ce soit ici l'occasion de rendre hommage au caractère anglais. Lorsque tous les titres de créance

représentant la dette d'un pays, sont entre les mains des nationaux *authocthones*, cet heureux état est l'effet d'un sentiment généreux de dignité nationale.

9. Des étrangers qui spéculent sur les fonds d'un pays, donnent, à ce pays étranger, un gage de leur confiance et de leur estime. Les nationaux agissent par conviction aussi, avec l'espoir de réaliser des bénéfices ; mais ils s'offrent sans bouclier aux risques de leur spéculation, car ils savent d'avance qu'ils devront payer eux-mêmes les sacrifices que l'honneur national exige de faire pour tenir, avec une rigoureuse exactitude, aux engagemens contractés pour le service de la dette.

10. Rien de mieux que de protéger, en les déclarant citoyens honorables, les nationaux qui se rendront acquéreurs des fonds de leur pays ; mais que ce ne soit pas, à l'égard des intérêts de l'Etat, une question d'appréhension et de terreur que le fait de la souscription des étrangers à la dette nationale.

11. J'aurais voulu, pour tout ce que je reconnais de droiture et de talent dans les pensées financières de M. de Ceva Grimaldi, qu'il n'eût point dit : « *E* « *quando le novelle rendite, nella più parte, cadranno* « *nelle mani de' Banchieri esteri, basta che il vogliano,* « *le faranno bassare in modo, che la legge che ci sarà* « *imposta, sarà una vera capitulazione di une piazza* « *resa e senza onore.* »

Autant d'erreurs que de mots dans cette inconcevable

appréhension. Des banquiers intéressés dans les fonds d'un pays, songeraient à en faire tomber le cours! Mais ce serait tirer à boulets rouges sur eux-mêmes, ce serait se rendre coupables du scopélisme des Arabes, qui porte au dernier période de la démence!

Je suppose l'époque d'une nouvelle émission, car c'est sans doute là le moment des terreurs de M. de Ceva Grimaldi. Mais la détermination de ce moment ne dépend nullement de la volonté des banquiers : elle appartient, comme de juste, à l'état, et toute l'habileté d'un ministre, de l'aveu même de Necker, consiste dans les prévisions qui doivent le rendre maître de l'élection du terrain et du signal à donner pour l'ouverture des négociations!

12. Disons plutôt et affirmons avec une conscieucieuse assurance, qu'en l'absence des spéculateurs nationaux, parce que le pays serait pauvre ou parce que ses habitans ignoreraient les secrets du crédit, c'est encore *une Providence* et c'est toujours *un immense avantage* que d'avoir, pour ses propres fonds, des souscripteurs étrangers, qui n'excluent nullement les souscripteurs nationaux ; car ils les encouragent.

13. Et peut-être le bienfait de la paix tient-il à cette heureuse communauté d'intérêts qui ne saurait voir léser gravement ceux d'une nation étrangère sans voir affecter aussi les intérêts nationaux. Ce ne serait pas la première fois que l'intérêt a conduit à la morale, en matière de crédit public.

14. Convenons, enfin, que le vœu de nationaliser sa

propre dette, tient essentiellement au sentiment et ne peut être affecté par l'intérêt.

CHAPITRE IV.

Sur l'Amortissement.

15. *Point d'amortissement* semble être la devise du système anglais; mais les Anglais sont bien loin d'en professer la maxime. Les Anglais disent : nous ne voulons pas annoncer que nous amortirons telle somme par an, au delà de nos ressources effectives, parce que ce serait payer d'un côté et emprunter de l'autre. Les Anglais n'amortissent qu'avec l'excédant des recettes.

16. L'Angleterre peut en agir ainsi dans ce moment, et nous n'examinons pas l'état de ses finances...; mais gare à ceux qui voudraient marcher sur ses brisées. M. de Ceva Grimaldi, croyez-moi, c'est un terrain bien glissant que celui de la pente où vous croyez pouvoir vous lancer en aveugle !..

17. Comme je l'ai dit ailleurs, ce serait le perfectionnement des systèmes d'amortissement que d'en modérer l'importance, en substituant au sacrifice effectif des riches dotations, une puissance d'attraits pour le public. Cette puissance ne serait jamais une déception et elle conduirait à une plus rapide extinction de la dette par des moyens opposés à ceux des sacrifices du moment.

18. La réalisation de ce vœu dépend du système des

conversions des rentes. C'est la plus belle mission des gouvernemens actuels.

CHAPITRE V.

Sur l'Agiotage.

19. Les jeux de bourse, les primes, les loteries et l'*agiotage*, en un mot, ne sont certes pas exempts de blâme. Mais il faut les considérer comme *nécessités* et non pas comme points de morale.

20. Or, comme *nécessités*, chaque gouvernement est seul à portée de connaître et arbitre de modérer l'action des agens de circulation des richesses nationales.

21. Dans les pays où, sans recourir à des moyens artificiels, l'échange effectif des valeurs suffit au jeu moral qui porte, dans toutes les classes, le mouvement et la vie, *ces moyens artificiels* peuvent être proscrits par une sage mesure de prudence.

22. Tout cela se réduit à la question de savoir : s'il faut dessécher les rivières navigables qui fertilisent la terre qu'elles baignent de leurs eaux, par la crainte d'y voir tomber les imprudens qui s'y jettent et ceux que le désespoir, le malheur ou la fatalité y font souvent périr.

23. J. B. Say dit : le trésor public *profite* de ce que le consommateur *paye de trop*, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits.

C'est l'effort de la poudre qui agit à la fois sur le boulet qu'elle chasse et sur le canon qu'elle fait reculer.

CHAPITRE VI.

Exemple choisi par M. de Ceva Grimaldi comme base de la conversion des rentes à Naples.

24. On suppose une rente 5 p. % de D. 4,357,416 au capital nominal de D. 87,148,320.

25. On suppose un fonds d'amortissement annuel de D. 804,279.

26. On néglige, comme complication inutile, les D. 29,505. — 11 grains à ajouter à l'amortissement du 1er semestre.

27. On prend pour point de départ le 1er janvier 1836.

CHAPITRE VII.

Formation de Tables pour être à même de faire *de suite* tous les calculs financiers dont nous aurons besoin dans cet écrit, même sans employer les progressions et les logarithmes, avec lesquels on irait encore plus vite.

28. Ces tables seront de deux natures : celles de l'amortissement *au pair*, et celles de l'amortissement *à un cours déterminé*. Je ne traiterai que de l'amortissement *au pair* des deux fonds, 5 et 3 p. %, et de l'amortissement *au cours* de 80 du fonds 3 p. %. Mon fonds annuel d'amortissement sera toujours 10,000.

29. Table n° **1**, de l'amortissement *au pair* d'un fonds 5 p. %, avec **10,000** par an, soit **5,000** par semestre, à intérêts composés.

Cette table est formée jusqu'à **10** ans, par semestres, en ajoutant aux **5,000** du semestre la moitié du total de la rente rachetée dans les semestres antérieurs, parce que la rente étant payable par semestres, il était naturel de calculer qu'en employant le semestre échu, au profit de la Caisse d'amortissement, à de nouveaux rachats, il fallait ajouter cette rente au capital à employer.

TABLE N° 1. — De l'amortissement du 5 p. % *au Pair*.

ÉPOQUES.		CAPITAUX employés aux rachats AU PAIR.	RENTE Annuelle 5 % RACHETÉE.
ANS.	SEMESTRES.		
1re ANNÉE.	1er Semestre.	5,000	250
	2e »	5,125	256
	Totaux.....	10,125	506
2me »	1er Semestre..	5,253	263
		15,378	769
	2e »	5,384	269
		20,762	1,038
3me »	1er »	5,519	276
		26,281	1,314
	2e »	5,657	283
		31,938	1,597
4me »	1er »	5,798	290
		37,736	1,887
	2e »	5,943	297
		43,679	2,184
5me »	1er »	6,092	305
		49,771	2,489
	2e »	6,244	312
		56,015	2,801
6me »	1er »	6,400	320
		62,415	3,121
	2e »	6,560	328
		68,975	3,449
7me »	1er »	6,724	336
		75,699	3,785
	2e »	6,892	345
		82,591	4,130
8me »	1er »	7,065	353
		89,656	4,483
	2e »	7,241	362
		96,897	4,845
9me »	1er »	7,422	371
		104,319	5,216
	2e »	7,608	380
		111,927	5,596
10me »	1er »	7,798	390
		119,725	5,986
	2e »	7,993	400
	Totaux......	127,718	6,386

Observations. — *On ajoute aux 5,000 à employer aux rachats*

du second semestre de la première année, les 125 du semestre échu des rentes rachetées avec les 5,000 du premier semestre.

On ajoute aux 5,000 à employer aux rachats du premier semestre de la seconde année, les 253 du semestre échu des rentes rachetées pendant les deux semestres précédens.

Et ainsi de suite, en ajoutant toujours le semestre, soit la moitié du total des rentes rachetées dans les semestres précédens, à la dotation de la caisse d'amortissement du semestre courant.

Il demeure donc bien établi qu'avec un fonds d'amortissement de 10,000 par an employé à raison de 5,000 par semestre, avec les intérêts composés, pendant 10 ans, on amortit 127,718, soit 12 fois $^{7718}/_{10000}$ la fixation annuelle de l'amortissement.

Maintenant, pendant les 10 années suivantes, c'est-à-dire, de la 11me à la 20me année, nous avons un fonds d'amortissement, savoir :

1° La fixation annuelle de..........	10,000
2° Les intérêts des rentes rachetées..	6,386
TOTAL, par an..........	16,386

Plus les intérêts composés qui, en 10 ans, sont 12 fois $^{7718}/_{10000}$ le fonds annuel d'amortissement.

Or.......... 16,386
Multiplié par.. 12,7718 donnent :

```
        131088
        16386
      114702
     114702
    32772
   16386
   209,278|7148
```

En retranchant les quatre chiffres de la fraction décimale, il reste pour l'amortissement de la **11**me à la **20**me année **209,278**

A quoi ajoutant ce qui avait été amorti pendant les **10** premières années **127,718**

Il en résulte l'amortissement, pendant **20** ans, de.......................... **336,996**

Soit de 33 fois $^{6996}/_{10000}$ le fonds annuel d'amortissement primitif.

En opérant selon les nouveaux rapports du nombre de fois que l'on trouve amorti le fonds annuel d'amortissement primitif, ou selon ceux qu'exprime la Table, en retranchant quatre chiffres du capital en regard du nombre de semestres de 6 mois à **10** ans, on établit les résultats suivans :

On amortit	en **10** ans	**12** fois $^{7718}/_{10000}$	le fonds annuel d'amortissem[t] primitif.	
D°	en **20** ans	**33** d° $^{6996}/_{10000}$	d°	
D°	en **20** ans 6 mois	**35** d° $^{21}/_{10000}$	d°	(**1**)

(1) Nous trouvons, qu'en 20 ans, on amortit :

	CAPITAL :	RENTE :	
	336,996	16,850	Nous aurons donc au semestre suivant, 1° Fonds d'amortissem[t] du semestre...... 5,000 ; 2° Semestre des rentes amorties .. 8,425 ; [total] 13,425
	13,425	671	
Total en 20 ans et 1/2	350,421	17,521	avec lesquels on rachète *au pair* 671 de rente 5 %.

On amortit en 30 ans 67 d° $^{9718}/_{10000}$ d°

D° en 37 ans 7 m. et 24 j. 108 d° $^{3637}/_{10000}$ d° (1)

D° en 60 ans. 366 d° $^{9525}/_{10000}$. d° (2)

Soit 35 fois $^{4121}/_{10000}$ le fonds annuel d'amortissement primitif de 10,000.

En effet, M. le Comte de M*** trouve qu'avec 80 millions par an on amortit une rente 5 °/₀ de 140 millions, soit un capital nominal de 2,800 millions en 20 ans et demi moins 6 jours. Et comme 2,800 millions sont 35 fois 80 millions, il en résulte que les $^{4121}/_{10000}$ sont la fraction pour les 6 jours.

(1) Pour les 37 ans, 7 mois et 24 jours :

			Capital.	Rente.
1° On met, *pour 30 ans* :				
La rente au bout de 20 ans, pag. 23, sur 336,996.............		16,850		
2° La dotation annuelle de l'amortissement...........		10,000		
		26,850		
qui, multiplié par........12 $^{7718}/_{10000}$ et ce produit ajouté à celui de 20 ans, qui est 336,996, donne.................			679,718	33,986
2° On cherche le produit de 7 ans, 7 mois et 24 jours :				
Or, à 7 ans et 6 mois la table donne cap. à la pag. 21............		89,656		
et les 6 mois suivans seraient, 7,241 dont le tiers, pour 60 jours..............	2,414			
moins le $^{1}/_{10}$ pour 6 jours...........	241	2,173		
Total p. 7 ans, 7 mois et 24 j..		91,829		
A reporter.........			679,718	33,986

	Capital.	Rente.
Report	679,718	33,986
En multipliant cette somme par le fonds d'amortissement qui serait :		
Fixation annuelle...... 10,000		
Rente rachetée ci-dessus 33,986		
Total........... 43,986		
On obtiendra 403,743|0954 dont il faudra retrancher quatre chiffres pour la fraction décimale......................	403,919	20,196
Total pour 37 ans, 7 mois et 24 jours.	1,083,637	54,182

(2) Pour 60 ans, c'est bien plus simple ;	Capital.	Rente.
Au bout de 30 ans on a amorti........	679,718	33,986
Or, le fonds d'amortissement sera au bout de 30 ans :		
Fonds annuel...... 10,000		
Rente rachetée.... 339,86		
439,86		
qui multipliés par 67 $^{9718}/_{10000}$ produisent 2,989,807|5948 dont il faut retrancher les quatre chiffres de la fraction décimale......................	2,989,807	149,490
Total.................	3,669,525	183,476

N. B. En ne négligeant point les fractions :

A 30 ans c'eût été........... 67, — 9921.

37 » 7 m. 24 j.......... 108, — 3931.

60 » .... 367, — 1294.

TABLE N° 2. — L'amortissement *au pair* d'un fonds 3 p. %, avec 10,000 par an, soit 5,000 par semestre.

ÉPOQUES. Ans.	Semestres.	CAPITAUX employés aux rachats AU PAIR.	RENTE annuelle RACHETÉE
1re Année.	1er Semestre..	5,000	150
	2e »	5,075	152
	Totaux....	10,075	302
2me »	1er Semestre..	5,152	155
		15,227	457
	2e »	5,228	157
		20,455	614
3me »	1er »	5,307	159
		25,762	773
	2e »	5,386	162
		31,148	935
4me »	1er »	5,467	164
		36,615	1,099
	2e »	5,549	166
		42,164	1,265
5me »	1er »	5,632	169
		47,796	1,434
	2e »	5,717	172
		53,513	1,606
6me »	1er »	5,805	174
		59,318	1,780
	2e »	5,890	177
		65,208	1,957
7me »	1er »	5,978	179
		71,186	2,136
	2e »	6,068	182
		77,254	2,318
8me »	1er »	6,159	185
		83,413	2,503
	2e »	6,251	188
		89,664	2,691
9me »	1er »	6,345	190
		96,009	2,881
	2e »	6,440	193
		102,449	3,074
10me »	1er »	6,537	196
		108,986	3,270
	2e »	6,635	199
	Totaux.....	115,621	3,469

Observations. — ***On croit inutile de répéter ici ce qu'on peut voir dans la table n° 1 au sujet des éclaircissemens dont la présente peut être l'objet.***

En opérant de la même manière que pour la Table n° 1, on établira que l'on amortit, savoir :

	CAPITAL.	RENTE annuelle.	NOMBRE DE FOIS le Fonds primitif d'Amortissement annuel.
En 10 ans........	115,621	3,469	11 fois $^{5621}/_{10,000}$
En 20 ans........	271,350	8,140	27 » $^{1350}/_{10,000}$
En 29 ans, 4 mois et 15 jours (1)...	466,086	13,983	46 » $^{6086}/_{10,000}$
En 30 ans........	481,048	14,431	48 » $^{1048}/_{10,000}$
En 37 ans, 7 mois et 24 jours.....	689,417	20,682	68 » $^{9417}/_{10,000}$
En 60 ans........	1,656,296	49,689	165 » $^{6296}/_{10,000}$

(1) Pour vérifier les calculs de M. le comte de M***, nous n'aurons qu'à trouver quel est le capital nominal 3 p. °/₀ de 112 millions de rente, ce qui, en multipliant par 100 et en divisant par 3, donne

$$\begin{array}{r} 112{,}000{,}000 \\ 100 \\ \hline 11{,}200{,}000{,}000 \end{array}$$

dont le tiers...... 3,733,333,333

Maintenant, en divisant 3,733,333,333 par 80 millions, on trouve 46 $^{6666}/_{10000}$. Il existe donc entre les calculs de la table et ceux de M. le comte de M*** une différence de $^{580}/_{10000}$ de fois 80 millions, soit un résultat de 4,640,000; cette différence devrait être, savoir :

Pour les fractions négligées dans les calculs de la table, qui précède	93,857
Pour fractions négligées ou erreurs dans le calcul de M. le comte de M***........	4,640,000
Total.............	4,743,857

Mais cette différence, par rapport au chiffre de 3,733,333,333 et à la somme qui serait affectée par an à l'amortissement dans les derniers momens (142 millions par an), est tout à fait insignifiante quant au résultat.

Si on voulait se rendre compte des calculs, à ce sujet, qui ont servi à établir la table, on le pourrait aisément en procédant comme il suit :

		CAPITAL.	RENTE.
On amortit en 20 ans :		—	—
		271,350	8,140
Or, on aurait à disposer par an pour l'amortissement des années suivantes :			
1° Le fonds annuel..........	10,000		
2° Les rentes rachetées......	8,140		
Total...........	18,140		
qui, multipliés par le chiffre de 9 ans sur la table................	10,245		
donne un produit de............	185,844		
à ajouter à la somme antérieure..........		185,844	5,575
		457,194	13,715
A quoi ajouter, pour les 4 mois et 15 jours, les 2/3 et demi de ce que l'on pourrait racheter en 6 mois, soit, savoir :			
1° Pour l'amortt du semestre..	5,000		
2° Moitié de la rente rachetée	6,857		
Total...........	11,857		
dont les 2/3 et demi font................		8,892	267
Total amorti en 29 ans 4 mois 13 jours..		466,086	13,982

soit 46 fois $^{6086}/_{10000}$ le fonds annuel d'amortissement primitif.

Pour trouver l'amortissement en 37 ans, 7 mois et 24 jours, on dit :

	CAPITAL.	RENTE.
En 30 ans on amortit................	481,048	14,431

N. B. Les 30 ans ont été trouvés en multipliant l'addition de la rente rachetée en 20 ans, qui est 8,140, avec le fonds annuel, 10,000, ensemble 18,140, par le chiffre de 10 ans, soit 11 56/100, produisant 209,698, qui, ajoutés aux 271,350 amortis en 20 ans, donnent 481,048

De même que les 20 ans avaient été trouvés en ajoutant aux 10 ans où l'on amortit.......................... 115,621

Le produit de la rente 3,469
et du fonds annuel...... 10,000

Total....... 13,469

Par le chiffre de 10 ans 11 562/1000
qui produisent.................. 155,728

Total.......... 271,349

MAINTENANT :

En 7 ans et 6 mois, on amortit, d'après la table......................... 83,413

A quoi ajourter, pour 1 mois et 24 jours le 1/3 des 6,251 de 6 mois, moins le dixième, qui forme 6 jours.

Le 1/3.... 2,084
Le 1/10 du tiers *à déduire* 208

1,876

Total pour 7 ans, 7 mois et 24 j. 85,289

A reporter...........	481,048	14,431

Report..............		481,018	14,431
C'est-à-dire 8 5,289/10,000 fois 10,000, soit le fonds annuel.			
Mais le fonds annuel, au bout de 30 ans, se compose :			
De la rente amortie.......,...	14,431		
Plus le fonds annuel..........	10,000		
Total.................	24,431		
qui, multipliés par 8 5,289/10,000, donnent		208,369	6,251
Total en 37 ans, 7 mois et 24 jours....		689,417	20,682

TABLE N° 3. — L'amortissement d'un fonds 3 p. °/₀, au cours de 80, avec une dotation annuelle de 10,000, soit de 5,000 par semestre à intérêts composés.

ÉPOQUES. Ans.	Semestres.	CAPITAUX employés aux rachats au cours du 3 o/o à 80.	RENTE Annuelle Rachetée.
1re Année.	1er Semestre..	5,000	187
	2e »	5,094	191
	Totaux.....	10,094	378
2me »	1er Semestre..	5,189	194
		15,283	572
	2e »	5,286	198
		20,569	770
3me »	1er »	5,385	202
		25,954	972
	2e »	5,486	206
		31,440	1,178
4me »	1er »	5,589	209
		37,029	1,387
	2e »	5,693	213
		42,722	1,600
5me »	1er »	5,800	217
		48,522	1,817
	2e »	5,908	221
		54,430	2,038
6me »	1er »	6,019	226
		60,449	2,264
	2e »	6,132	230
		66,581	2,494
7me »	1er »	6,247	234
		72,828	2,728
	2e »	6,364	239
		79,192	2,967
8me »	1er »	6,483	243
		85,675	3,210
	2e »	6,605	248
		92,280	3,458
9me »	1er »	6,729	252
		99,009	3,710
	2e »	6,855	257
		105,864	3,967
10me »	1er »	6,983	262
		112,847	4,229
	2e »	7,114	267
	Totaux.....	119,961	4,496

Observations. — *Proportion.* Si avec 30 du capital on achète 3 de rente, avec 5,000 de capital quelle rente achètera-t-on ?

$$80 : 3 :: 5{,}000 : x = \frac{3 \times 5{,}000}{80}$$

```
       5,0 0 0
             3
  ─────────────
   1 5 0 0 0 | 8 0
             ──────────
     7 0 0   | 1 8 7 ½
       6 0 0
         4 0
```

On trouve les capitaux à employer, en ajoutant à 5000, montant de la dotation d'un semestre, la moitié des rentes rachetées pendant les semestres précédens.

Quant à la rente, on opère par la proportion ci-dessus établie.

Maintenant on considérera que, puisqu'il est racheté 4,496 de rente avec 119,961, il est clair qu'avec ladite somme on rachète le capital nominal que représente la rente rachetée. Or, la rente rachetée étant 4496, le capital nominal est le résultat de $\frac{4{,}496 \times 100}{3}$, soit 149,866.

On établira donc très facilement les rapports ci-après:

	CAPITAL.	RENTE annuelle.	NOMBRE DE FOIS que l'on amortit le fonds primitif de l'amortis[t] annuel.
En 10 ans........	149,866	4,496	14 fois $^{9866}/_{10000}$
En 20 ans	367,111	11,013	36 » $^{7111}/_{10000}$
En 20 ans, 5 mois et 24 jours......	379,811	11,394	37 » $^{9811}/_{10000}$
En 30 ans........	682,024	20,461	68 » $^{2024}/_{10000}$
En 37 ans, 7 mois et 24 jours......	1,015,468	30,464	101 » $^{5468}/_{10000}$
En 60 ans.......	2,759,537	82,786	275 » $^{9537}/_{10000}$

Nous indiquerons de quelle manière on trouve, par la table, les amortissemens les plus difficiles.

Celui en 20 ans 3 mois 24 jours se trouve en inscrivant, pour 20 ans :

	CAPITAL.	RENTES.
	367,111	11,013

Il nous faut maintenant trouver les 3 mois et 24 jours.

Or, 6 mois seraient :

1° Amortissement... 5,000

2° Rente, la moitié de 11,013 5,506

Total. 10,506

qui, au cours de 80, produiraient le rachat d'une rente, savoir :

$80 : 3 :: 10{,}506 : x = \frac{3 \times 10506}{80} = 394$

dont le dixième du tiers sera égal au dixième de 60 jours, soit à 6 jours. 13

Et, pour 3 mois et 24 jours, nous aurons une rente de . . 381 | 12,700 | 381

Total en 20 ans 3 mois 24 jours | 379,811 | 11,394

L'AMORTISSEMENT en 37 ans, 7 mois et 24 jours se trouve comme il suit :

	CAPITAL.	RENTE.
En 30 ans..........................	682,024	20,461
Nous voyons dans la Table qu'en 7 ans et 6 mois on amortit une rente de 3,210, qui représente un capital de........ 107,000		
En ajoutant pour 1 mois le sixième des 248 de rente : 41 au capital....... 1,366		
Et pour 24 jours ces mêmes 41 de rente moins le cinquième, 33 au capital de..... 1,100		
Total 3,284 { de Rente au capital de............ } 109,466		
Formant les 7 ans, 7 mois et 24 jours, pendant lesquels on amortit un fonds annuel primitif de 10,000, 10 fois $^{9466}/_{10000}$ au cours de 80.		
Mais, après 30 ans, le fonds d'amortissement est, savoir :		
1° Fonds primitif.... 10,000		
2° Rente rachetée... 20,461		
Total........ 30,461		
Or, en multipliant ces 30,461 par 10 $^{9466}/_{10000}$ et en ajoutant le produit à celui des 30 premières années.........	333,444	10,003
L'Amortissement en 37 ans, 7 mois et 24 jours est de......................	1,015,468	30,464

Les autres Amortissemens sont simples, très simples comme ceux de la Table n. 1.

CHAPITRE VIII.

De la conversion des Rentes.

SECTION 1re

De la conversion des Rentes en général.

32. Si une nation a des ressources suffisantes pour payer toute sa dette ou pour en payer par an, une grande partie, cette nation doit tâcher d'opérer une conversion de ses rentes, qui, en augmentant les intérêts ou la rente, diminuerait le capital. Ici, l'élévation de la rente serait, jusqu'à un certain point, sans résultat, tandis que la diminution du capital produirait, par an, un résultat très sensible au profit de l'État.

33. Mais comme il est rare, il est peut-être impossible qu'une nation ait la faculté de payer, en un moment, ou par grandes portions, la dette qu'elle a contractée tout-à-coup ou en plusieurs années, les conversions de rentes, en général, doivent tendre à diminuer la rente, seul mal réel sensible et effectif, quand bien même le capital nominal serait augmenté.

34. La magie du système des conversions consiste donc à déterminer dans quelles proportions il est permis d'admettre simultanément la réduction de la rente et l'augmentation du capital. Nous allons dévoiler ce mystère.

35. La démonstration que je viens d'offrir fait tomber à plat tous les argumens contre la réduction en général du taux de la rente. Je serai forcé d'écraser au passage tous les édifices construits, à grands frais de calculs, notamment par M. le Comte de M*** et par M. de Ceva Grimaldi. Je supplie ces Messieurs de ne pas en vouloir à la raison qui les détruit : ils étaient maîtres, avant moi, de sacrifier sur son autel, au sujet de la controverse où leurs écrits m'appellent.

36. Ce qu'il y a pourtant d'incontestable, c'est que leurs utiles travaux, bien loin de renfermer la question dans le dédain fastueux de l'ignorance et de la paresse, sont devenus l'occasion du choc qui, je l'espère, fera jaillir la lumière et découvrir la vérité.

SECTION 2.

De la Légalité.

37. Ce serait perdre du temps mal à propos que de revenir sur une cause jugée. Je prends donc acte de la déclaration de M. de Ceva Grimaldi, page 25, de ses observations sur la conversion des rentes, où il s'exprime ainsi :

« *Il diritto del governo di rimborsare alla pari il capitale « delle publiche rendite, è uscito vittorioso dalle lunghe « disputazioni fatte per più di 10 anni in Francia. Non « vi ha più alcuno che osi disdirlo.* »

38. Toutefois M. de Ceva Grimaldi, qui n'est pas homme à abandonner de suite la partie, revient par

une réticence nouvelle, sur cette question jugée, et veut que tous les fonds soient prêts pour opérer le remboursement s'il était reclamé.

39. Les adversaires de la conversion se retranchent devant l'impossibilité de représenter, en espèces, les valeurs nécessaires pour garantir, en un jour, à la minute, le capital à rembourser. C'est une ruse innocente de leur impuissance à sévir, par des moyens plus positifs, contre la mesure salutaire qu'ils combattent.

40. Je le demande à tous ces adversaires réunis : pourquoi ne pas admettre qu'on remboursera, au fur et à mesure des placemens des rentes 3 p. % et par séries, ceux des porteurs qui ne préfèreraient pas l'échange de leurs titres contre les nouveaux, à un taux et avec des avantages déterminés.

41. Je dirai à M. de Ceva Grimaldi : « *Non è in* « *vero sicuro consiglio pesare nella medesima lance le realità* « *e le chimere.* »

SECTION 3.

Perte ou gain des Rentiers.

42. C'est une question morale bien importante à résoudre que celle de l'intérêt des rentiers et leur sort à menager ; aussi entre-t-elle pour beaucoup dans les sages combinaisons d'une opération de finances.

43. Si, dans un plan de conversion de rentes, on prétend braver, sans considération aucune, les réclamations des propriétaires de la rente, les plus beaux plans échoueront à leur exécution.

44. On suppose donc, et il demeure arrêté qu'il sera offert aux rentiers des avantages tels qu'ils préfèreront la conversion au remboursement. Ce ne peut-être, à l'avenir, un point de difficulté sérieuse.

SECTION 4.

Perte ou gain pour l'État.

45. Il a été pris l'engagement plus haut (n. 34) de démontrer par quel moyen *incontestable* les conversions, avec une réduction de la rente et une augmentation du capital, pouvaient être avantageuses à l'Etat. Nous opérerons sur les bases de l'exemple dont il est question au chapitre 7 précédent.

46. On s'engagerait à amortir, en 60 ans, au moyen de la conversion des rentes de 5 en 3 p.%, toute la dette des D. 87,148,320 de capital, sans d'autre secours que le paiement, par an, de la somme à effectuer au seul service de la rente, qui s'élève à D. 4,357,416, quand bien même les rachats devraient être opérés constamment *au pair* de cent Ducats de capital pour 5 ducats de rente.

47. Une telle proposition serait évidemment avantageuse, car il se présente, dans l'esprit, les considérations suivantes :

1° Si les choses subsistant telles qu'elles sont, on continuait de payer la rente, sans rien destiner à l'amortissement, la dette serait éternelle, et devrait l'être.

2° Or, en comparant les propositons formulées au n° 47, avec un pareil état de choses, le bénéfice serait celui, en 60 ans, du total de la dette.

3° Mais comme il serait absurde d'admettre que, pendant 60 ans, le cours du 3 p. %, qui dépasse à peine 80 en France au bout de 15 ans d'expérience, et qui ne dépasse pas 94 en Angleterre, fût constamment à Naples à 100, probablement les banquier trouveraient, dans les économies du rachat, un bénéfice pour les couvrir de tous les sacrifices en faveur de l'État et au profit des rentiers, que renferme leur plan de conversion.

4° Si, enfin, il est admis que les banquiers contractants cèdent au gouvernement *un quart*, ou *un tiers* desdits bénéfices des rachats, il est prouvé que l'État gagnera, en sus du bénéfice ci-dessus désigné de l'importance intégrale du total de la dette, un nouveau bénéfice de l'importance de sa dite participation aux économies sur le rachat.

5° S'il convient à l'Etat d'employer ses divers bénéfices à l'amélioration de l'extinction de la dette, il amortira beaucoup plus tôt, dans toutes les hypothèses possibles, sa dette 3 p. % *au pair* qu'il n'aurait amorti sa dette 5 p. % également *au pair*.

48. Une seule difficulté se présente, et la voici :

Si l'Etat ne paye, par an, que les D. 4,357,416, montant seul de la rente, où prendra-t-on le fonds d'amortissement pour éteindre la dette en 60 ans?

49. Ce problème est très aisé à résoudre. Il ne sera constitué que les rentes 5 p. % nécessaires pour que l'excédant des D. 4,357,416, suffise à rembourser *au pair*, en 60 ans, le capital 5 p. % de cette portion de rente constituée.

50. Je demande pardon à mes lecteurs d'employer ici des calculs algébriques, mais comme ces calculs ne figureront, dans cet écrit, que pour trouver des résultats qu'il est aisé de vérifier par la simple arithmétique, j'ai cru pouvoir me les permettre, sans être, pour cela, taxé de prétentieux ni d'obscur.

51. Il faudra jeter les yeux sur la table n° 2, d'amortissement, d'un fonds de 5 p. % qui précède. On y verra tout d'abord que, si avec un fonds de 10,000 on amortit, en 60 ans, 1,656,296, il est constant qu'on amortit, en 60 ans, plus de 165 fois et trois cinquièmes de fois, ou six dixièmes de fois, le fonds annuel employé à l'amortissement.

52. Maintenant, en examinant encore, que pour trouver dans un fonds 5 pour cent, le capital par la rente, il faut multiplier le tiers de la rente par 100, il s'ensuivra que si nous avions à trouver:

Quels seraient les fonds d'amortissement et la rente à constituer par an, pour que leur payement continuel, pendant 60 ans, fixé à la somme de D. 4,357,416,

suffit à l'extinction totale de la dette, il ne s'agirait que de procéder comme il suit, savoir :

J'appelle x le fonds d'amortissement, et y la rente annuelle 3 p. $^0/_0$ à constituer.

Je pose mon équation déterminée de premier degré :

$$\left.\begin{array}{l} x + y = 4{,}357{,}416 \\ 165\frac{6}{10}x = \frac{100\,y}{3} \end{array}\right\} \quad x = 4{,}357{,}416 - y$$

En substituant et procédant à la solution, je trouve :

$$3 \times 4{,}357{,}416 \times 165\frac{6}{10} - 165\frac{6}{10} \times 3\,y = 100\,y$$

Chiffres :

4 3 5 7 4 1 6	1 6 5 6
1 6 5 6	3
2 6 1 4 4 4 9 6	
2 1 7 8 7 0 8 0	4 9 6 8
2 6 1 4 4 4 9 6	
4 3 5 7 4 1 6	1 0 0
7 2 1 5 8 8 0 8 9 6	5 9 6 8
3	
2 1 6 4 7 6 4 2 6 8 8	3 6 2 7 2 8 6
3 7 4 3 6	
1 6 2 8 4	
4 3 4 8 2	
1 7 0 6 6	
5 1 3 0 8	
3 5 6 4 8	

y, soit la rente 3 $^0/_0$ à constituer = D. 3,627,286
x, soit le fonds d'amortissement = 730,130

Total...... D. 4,357,416

53. En effet, si je multiplie par 165 $^{6}/_{10}$ le fonds annuel d'amortissement, qui est de D. 730,130, je trouverai D. 120,909,508, et en déterminant le capital d'une rente 3 p. % de D. 3,627,286, qui est de D. 120,909,533, je trouve que mes calculs m'ont conduit à une solution telle qu'il n'existe que 25 ducats de différence sur près de 121 millions de ducats.

54. Or, les conditions auxquelles des maisons de premier ordre se chargeraient de la conversion des rentes napolitaines de 5 et 3 p. %, sont d'un bénéfice incontestable et *parfaitement démontré* au profit de l'État.

55. Mais j'entends déjà M. de Ceva Grimaldi s'écrier qu'il appréhende une extinction de la dette en 60 ans, tandis que ses rentes 5 p. % seraient amorties en 37 ans et demi, ou, plutôt, en 37 ans 7 mois et 24 jours. Nous allons amortir en 37 ans 7 mois et 24 jours, avec un avantage relatif, mais immense, en faveur des rentes 3 p. %, au profit de l'état.

56. Toujours sur notre tableau d'amortissement du 3 p. %, au n° 30 qui précède, nous verrons qu'en 37 ans 7 mois et 24 jours, on amortit 68 $^{9}/_{10}$ fois, le fonds employé par an à l'amortissement. Ici l'équation serait :

$$\left.\begin{array}{r} x + y = 4,357,416 \\ 68\,\frac{9}{10}\,x = \frac{100\,y}{3} \end{array}\right\}\quad x = 4,357,416 - y$$

$$3 \times 4,357,416 \times 68\,\frac{9}{10} - 68\,\frac{9}{10} \times 3\,y = 100\,y.$$

Ce qui donne :

y ou la rente 3 % à constituer = D. 2,936,673

x ou le fonds d'amortissement = 1,420,743

Total............ D. 4,357,416

37. Et comme les propositions des banquiers seraient (n° 32 préc.) de recevoir en rentes 3 % D. 3,627,286

Il manquerait à celles ci-dessus de 2,946,673

La différence de........ D. 680,613

38. Il s'ensuit donc que pour amortir *au pair* en 37 ans 7 mois et 24 jours toute la rente napolitaine constituée en 3 p. % suivant la demande ou les propositions des banquiers, il faudrait prendre, sur la somme affectée par an à l'amortissement, qui est de.................................. D. 804,279

celle de........................ 690,613 (*)

Et il y aurait toujours un excédant de D. 113,666

(*) Cette somme de D. 690,613,455 serait également employée en rente, de telle sorte que l'économie fût suffisante à l'amortissement *au pair* de la rente constituée.

Il ne serait donc créé que..... D. 465,348 de rente 3 p. %

Id. id......... 225,175 devant être affectés à l'amortissement;

le total serait toujours de....... D. 690,613

Et comme en 37 ans 7 mois et 24 jours, à l'intérêt composé de 3 p. %, on amortit 68 $^{9}/_{10}$ fois le fonds annuel destiné à l'amortissement, il s'ensuit que multipliant D. 225,176 par 68 $^{9}/_{10}$,

qui, à l'intérêt composé de 5 p. %, représenterait un bénéfice total de D. 12,520,474.

59. Mais ce n'est pas tout : le bénéfice, au profit de l'État, est encore beaucoup plus considérable. Il reste

le produit, qui est D. 15,514,557, représente le capital que l'on aurait amorti dans ledit espace de 37 ans 7 mois et 24 jours, avec D. 223,165 par an.

D'un autre côté, D. 465,438 de rente 3 p. % représentant un capital nominal *au pair* de D. 514,,600 ; or, on pourrait amortir *au pair* ledit capital nominal, moins 3 ducats.

Les résultats sont évidens au profit de l'État, mais on voudrait calculer ceux des maisons qui n'apparaissent pas très brillans.

L'essentiel est d'établir les résultats pour l'État. Quant aux banquiers, qui calculeront probablement leur affaire, on n'a pas à s'en occuper. On n'anticipe qu'une modeste réflexion à cet égard, et c'est que dans ces combinaisons les grands risques sont tout-à-fait écartés et rendus impossibles pour le gouvernement, qui y trouve ses bénéfices assurés, tandis que les banquiers ne sont pas, non plus, exposés à beaucoup perdre, ni à faire des bénéfices exagérés.

Première Explication.

Deux seules explications ici, d'une grande utilité.

Le resultat de cette combinaison à 37 ans 7 mois et 24 jours serait que pour un capital effectif de D. 87,148,320, les banquiers ne recevraient que des rentes 3 %, savoir :

1° D'après le n. 56....................	D. 2,936,673
2° D'après les explications qui précèdent.	465,438
Total............	D. 3,402,111

Or, les banquiers payeraient cette rente provisoirement à 77, sans compter ce dont le cours d'émission du 3 % serait agravé à leur égard par les avantages qu'ils doivent se proposer de faire aux rentiers détenteurs du 5 % pour les engager à accepter la

à ajouter aux profits ci-dessus, ceux d'un tiers en participation sur les économies du rachat.

60. Considérant maintenant qu'on amortit le fonds annuel d'amortissement, savoir :

	1° en 60 ans	2° en 37 ans 7 mois et 24 jours.
D'après la Table n° 3, au n° 31, au cours de 80, cours moyen probable à Naples du 3 p. °/₀	275	103
D'après la Table n° 2, au n° 30, *au pair*, qui a servi de base aux calculs des bénéfices de l'État	165 $\frac{6}{10}$	68 $\frac{9}{10}$
Il s'ensuit qu'il y aurait en excédant, au cours de 80, qui seraient économisés dans les rachats du nombre de fois indiqué par cette différence du cours annuel d'amortissement.	109 $\frac{4}{10}$	34 $\frac{1}{10}$

conversion. La proportion est : D. 3,402,111 : 87,148,320 : : 3 : x = 77.

Deuxième Explication.

Puis qu'en dernière analyse les banquiers ne reçoivent que D. 3,402,111 de rente 3 °/₀ pour D. 4,357,416 de rente 5 °/₀, il s'ensuit que les banquiers font remise d'une prime, en faveur de l'État, de 21 $^{92}/_{100}$ p. °/₀. En effet, le 21 $^{92}/_{100}$ p. °/₀ sur D. 4,357,416 est de...................... D. 955,305
et en y ajoutant les rentes 3 °/₀........... 3,402,111

Total............ D. 4,357,416

61. Or, dans le cas de l'amortissement en 60 ans, le fonds étant de 730,130, dont le tiers serait D. 243,376, les bénéfices du gouvernement, pour sa participation dans les économies des rachats, seraient, en multipliant par 109 $^{4}/_{10}$ les D. 243,376, de D. 26,625,334; et, dans la supposition des rachats en 37 ans 7 mois 24 jours, le fonds annuel d'amortissement étant de D. 1,416,585, dont le tiers serait D. 472,195, ferait ressortir les bénéfices sur les rachats, en multipliant par 34 $^{1}/_{10}$ à D. 16,101,849.

Mais il faut considérer que les 26,625,334 seraient réalisés en 60 ans, tandis que les 16,101,849 le seraient en 37 ans 7 mois et 24 jours.

62. Dans telle supposition et à quelque époque rapprochée qu'il plairait à nos antagonistes de placer les bases de l'extinction de la dette, l'avantage serait toujours pour les résultats de la conversion de 5 en 3 pour cent. Il n'y aura plus à revenir sur cette question, qui est désormais du domaine de tous les élèves de mathématiques qui comprendront les deux premiers théorèmes de la géométrie d'Euclides.

Or, la prime, qui est ici l'amortissement, et la rente 3 % constituée n'excèdent pas les D. 4,357,416.

L'opération serait donc toute simple : RECEVOIR EN RENTES 3 %, 21 $^{92}/_{100}$ p. % DE MOINS QUE LES RENTES 5 % LIVRÉES ET AMORTIES.

SECTION 5.

De l'Opportunité.

63. Croyons avec Mme de Staël, *que l'à propos est le roi du monde*; et, dans la question dont il s'agit, *l'à propos* n'est pas *le taux de l'intérêt en général*, mais celui qui résulte de l'émission et de la combinaison des différentes valeurs publiques, en égard aux circonstances de chaque pays.

64. Au surplus, quant à Naples, toute la question *d'opportunité* se réduit à celle de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas de propositions formelles de se charger de la réduction de l'intérêt avec un avantage positif au profit de l'Etat. Or, il vient d'être prouvé que le bénéfice de ces propositions est énorme.

65. Inutile de se casser la tête à chercher d'autres raisons que l'existence des faits qui déposent en faveur de l'affirmative pour l'*opportunité*.

SECTION 6.

De l'Ajournement.

66. Lorsque les infatigables détracteurs de la conversion des Rentes sont poussés dans leurs derniers retranchemens, ils en appellent à la divinité du Retard. Ils disent comme M. de Ceva Grimaldi, (Je le copie): « *Noi per aventura, darem materia di riso, consigliando*

un poco di pazienza, ma questo pedestro consiglio é quello che il simplice buon senso prescrive. »

67. On ne saurait partager cette opinion quand on se sent la capacité de fonder celle qu'on professe avec la force et l'honneur pour la défendre.

Je laisse à l'eunuque du harem le flegme de fumer sa pipe, en attendant qu'il plaise au Haut et puissant Seigneur de l'appeler de nouveau à ses fonctions honorifiques. Pour que, pouvant faire un bien immense ou pouvant éviter des maux incalculables, il me fût un instant possible de préluder à la patience, il me faudrait le calme du tombeau.

68. J'affirme donc que M. de Ceva Grimaldi était loin d'avoir encore des idées arrêtées sur la question que son talent n'a pas suffi à lui rendre facile, dans l'ignorance des calculs propres à dessiller les yeux de la routine. Et je me tromperais fort sur son caractère, si, lorsqu'il aura lu cet écrit, son honneur ne s'exale en vives rétractions des erreurs qui lui faisaient plonger l'épée au sein de sa patrie.

69. L'ajournement, en matière de crédit, c'est s'exposer aux dangers d'une perte irréparable. Pour peu qu'un esprit supérieur veuille mesurer des yeux le précipice de l'attente, il ne saurait les en détourner que pour marcher au pas de charge à l'œuvre de l'action. Au moment du combat il n'est jamais permis de douter sur le choix de sa bannière. *Attendre* est le seul parti de l'ignorance ou la paresse. Ici la prudence est celle dont Juvénal se moque à juste titre.

CHAPITRE IX.

Destruction, de fond en comble, des calculs de M. le Comte de M*** pour toutes les conséquences qu'on prétend en tirer.

70. Je n'aurais point exhumé les calculs de M. le Comte de M*** sur la conversion des Rentes, si M. de Ceva Grimaldi n'en avait fait son cheval de bataille; toutefois si, comme je l'espère, et comme j'en ai, je l'avoue, la plus profonde conviction, ces calculs qui ont fait le mal, servent à rendre accessible le bien auquel ils s'opposaient, leur auteur ne me saura pas mauvais gré de leur donner la propriété de la lance d'Achille, qui servait à guérir les blessures qui étaient faites par elle.

71. M. de M*** était, dans le temps, bien fort de ses calculs, qu'il avait faits probablement en plusieurs jours, et que nous sommes à même de vérifier en cinq minutes. Mais par le sort commun à tous les travaux de peine des routines administratives, l'œuvre de la patience, qui porte ses fruits insipides, a frappé de stérilité ceux qu'un génie supérieur n'aurait pas manqué de produire d'un ordre plus élevé.

72. M. de M*** a pourtant trouvé qu'avec 80 millions de francs par an à intérêts composés, on amortit, au pair, en 20 ans et $^1/_2$ moins 6 jours, une rente 5 p. % de 140 millions de francs, tandis que 112 millions de rente 3 p. % ne pourraient être amortis, également *au pair*, avec la même dotation, qu'en 29 ans 4 mois et demi. J'accepte ces calculs, qui ne sont pas rigoureusement exacts.

73. Il en tire, ensuite les suivantes :

Conséquences.

Dans la position du 5 %, on ne payerait pour 140 millions de rente et 80 millions d'amortissement, pendant les 20 ans 5 mois et 24 jours, que F. 4,505,000,000

Dans celle du 3 % on aurait à payer, en 29 ans 4 mois et demi :

1° A raison de 112 millions de rente et de 80 millions par an d'amortissement........ F. 3,639,000,000

2° Pour l'assiette, le recouvrement, de transport, etc., à raison de 10 p. % sur l'excédant des 3,639 millions compris avec les 4,505 millions de la position du 5 %, soit sur 1,134 millions. (Il y a erreur ou omission de 400,000 fr.).... 113,000,000 3,752,000,000

Partant, la position du 3 % entraîne une perte de.................. F. 1,247,000,000

Perte pour les rentiers, 28 millions de rente au capital de............. 560,000,000

Perte totale des sujets du Roi au profit de l'agiotage, sans compter les intérêts composés.................... 1,807,000,000

74. Ces calculs aujourd'hui ont l'air d'une plaisanterie, tant ils sont monstrueux et faux dans les résulats. Toutefois M. de Ceva Grimaldi les a pris au sérieux et peut-être ont-ils entièrement formé ses fatales convictions financières.

75. Mais par quelle inconcevable fatalité M. le comte de M***, ancien ministre et le Nestor des finances, avec MM. le baron Louis et le comte Roi, a-t-il pu s'endormir sur ses calculs et ne pas songer *du tout* à ce que leurs bases offraient de frêle et d'éphémère? Les calculs ne sont *rien* : le raisonnement fait tout *en finance*, comme *en comptabilité*. Nous établirons, sur les mêmes chiffres de M. de M***, les positions réelles des deux fonds.

76. Notons bien que je vais opérer dans la position la plus désavantageuse à mes calculs, celle du rachat du 3 p. % *au pair* et constamment *au pair*.

77. Je vais prouver que M. le Comte de M*** s'est trompé gravement dans ses calculs, car il y aura un *bénéfice énorme*, *incontestable*, là où il croyait voir une perte de fr. **1,807,000,000.** Ma preuve comprendra trois positions ; savoir :

Première position : Celle de l'amortissement de la dette en 60 ans *au pair*, avec avantage, au profit de l'Etat, de *toute* la somme employée à l'amortissement dans le fonds 5 p. %, c'est-à-dire de 80 millions de francs par an. Cette position est la plus convenable.

Seconde position : Amortissement en 29 ans 4 mois et 15 jours.

Troisième position : Amortissement en 20 ans 5 mois et 24 jours.

78. *La première position* offre à résoudre le problème ci-après :

Soit $x =$ l'amortissement annuel *à constituer*.
$y =$ la rente annuelle 5 p. % *à créer*.

$$\left.\begin{array}{l} x + y = 140{,}000{,}000^f \\ 165\,\frac{6}{10} \times x = \frac{100\,y}{3} \end{array}\right\} x = 140{,}000{,}000 - y$$

$$3 \times 165\,^6/_{10} \times 140{,}000{,}000 = 165\,^6/_{10} \times 3\,y + 100\,y.$$

$$y = 116{,}541{,}555$$

$$x = 23{,}458{,}445$$

Et, en effet, puisque, d'après la table n° 2 de l'amortissement du 3 p. % (voir le n° 29, page 31). On amortit, en 60 ans, 165 $^6/_{10}$ fois le fonds de l'amortissement, en multipliant 23,458,445 par 165 $^6/_{10}$, on trouve Fr. 3,884,718,492, et d'un autre côté, la rente 3 p. % ci-dessus de fr. 116,541,555 représente un capital nominal de fr. 3,884,718,500; ce qui prouve qu'avec l'économie de fr. 23,458,445, on amortirait le capital nominal *au pair* de la rente 3 p. % substituée au 5 p. % moins 8 francs. Cette différence n'existe que parce qu'on a négligé les fractions.

Conséquences.

79. Si, en laissant subsister le 5 p. %, on économisait, comme on le fait avec le 3 p. %, les 80 millions affectés par an à l'amortissement, au

bout de 60 ans, on n'aurait rien amorti et il serait dû pour fr. 140,000,000 de rente.. F. 2,800,000,000

Et comme, pour les payer, il faudrait les exiger des contribuables, il faudrait ajouter 10 p. % pour l'assiette, le recouvrement, le transport, d'après les prévisions judicieuses de M. le comte de M***, ci.......... 280,000,000

Mais, au moyen de la constitution des rentes 3 p. %, en économisant en entier les 80 millions par an, *par bénéfice au profit de l'Etat*, on trouve des ressources pour éteindre la dette *au pair*.

Or, il y aura les bénéfices suivans:

1° Le total des pertes du 5 p. %. F. 3,080,000,000

2° Les 80 millions par an, qui, avec les intérêts composés pendant 60 ans doivent être multipliés par 165 $^{6}/_{10}$........................ 13,248,000,000

3° La participation pour un tiers des bénéfices du rachat, qui, sur fr. 23,458,445 par an, offrent près de 37 fois cette somme au cours de 80 (de 80 à 100) en 60 ans;

Savoir :

A reporter 16,328,000,000

Report..... 16,328,000,000

Nous avons calculé les rachats *au pair*, et selon la Table n° 2 (voir le n° 29, page 27), on amortit *au pair* le fonds annuel d'amortissement, en 60 ans.............. 165 $^{6}/_{10}$ fois.

Or, d'après la table n° 3 de l'amortissement à 80 (voir n° 29, pag. 32) on amortit le fonds annuel d'amortissement en 60 ans........... 275 $^{9}/_{10}$ fois.

On amortirait donc de plus, en 60 ans, si le cours moyen était à 80, ledit fonds annuel d'amortissement...... 110 $^{3}/_{10}$ fois.

Dont le tiers au profit du gouvernement s'élèverait à près de 37 fois 23,458,445.

Ne calculons que 20 fois ce fonds, et ce sera toujours............... 469,168,900

Différence, au profit de l'Etat, par l'effet de la conversion en 3 %, avec intérêts compris, au bout de 60 ans.. } 16,797,168,900

80. Si plusieurs députés et d'autres qui, ne connaissant pas ces sortes de calculs, et passant légérement les questions qu'elle implique, s'opposent à la mesure de la conversion des rentes, ne sont pas effrayés de la

responsabilité qu'ils assument sur eux, ce serait jouer de malheur, à mon avis.

81. *Dans la Seconde Position*, le problème serait, eu égard à ce que en 29 ans 4 mois et 15 jours (voyez pag. 27) on amortit *au pair*, avec intérêts composés à 3 p. %, 46 $^{6}/_{10}$ fois le fonds d'amortissement, savoir :

Soit x = l'amortissement annuel.

y = la rente annuelle 3 %.

$$\left.\begin{aligned} x + y &= 220{,}000{,}000 \\ 46\ {}^{6}/_{10}\ x &= \frac{100\ y}{3} \end{aligned}\right\}\ x = 220{,}000{,}000 - y.$$

$$3 \times 220{,}000{,}000 \times 46\ {}^{6}/_{10} = 46\ {}^{6}/_{10} \times 3\ y + 100\ y.$$

$$y = 128{,}256{,}880.$$

$$x = 91{,}743{,}120.$$

Et, en effet, 91,743,120 multipliés par 46 $^{6}/_{10}$ produisent fr. 4,275,229,392, tandis qu'une rente 3 % de fr. 128,256,880, ne représente qu'un capital nominal de fr. 4,275,229,333 $^{1}/_{3}$, c'est-à-dire, fr. 58 $^{1}/_{3}$ de moins.

Conséquences.

82. Nous allons déduire les conséquences forcées, *incontestables*, de cette *seconde position*.

Il est clair que si on a employé à l'amortissement par an les 80 millions, on aura tout amorti ; or, on ne devrait *rien au bout de* 29 ans 4 mois et 15 jours.

En convertissant en 3 p. % nous n'avons pas économisé les 80 millions, mais, au moins, on aurait également tout payé dans le même espace de 29 ans 4 mois et 15 jours, et il resterait le bénifice ci-après :

On amortit le fonds annuel affecté à l'amortissement en 29 ans, 4 mois et 15 jours; savoir :

1° D'après la table N° 3 (voir n° 29, page 31).

au cours de 80.............. 67 $^{8}/_{10}$ fois

2° D'aprrès la table n° 2 (voir au n° page) *au pair*......... 46 $^{6}/_{10}$ fois

Différence.................. 21 $^{2}/_{10}$ fois

Dont le tiers, au profit de l'Etat, serait 7 fois la somme ci-dessus affectée à l'amortissement annuel, qui est, au n° 80 précédent, de fr. 91,743,120. Or, le bénifice, au profit de l'Etat, serait de fr. 642,201,840.

83. Or, il y a loin d'un pareil bénifice incontestable, réalisable proportionnellement par an, et, au total, au moins de 642 millions 201 mille 840 francs, au bout de 29 ans, 4 m. et 15 j., à une perte de fr. 1,807,000,000!

84. Ici les bénifices ne sont pas comme dans la *première position*, mais on les réalise plus tôt ; *la première position* est surtout préférable, parce qu'il y a économie de suite de 80 millions par an, et parce que l'amortissement n'est pas exorbitant comme dans la *seconde position*, ou monstrueux comme dans *la troisième position*, dont on va se rendre compte.

85. Dans la *troisième position*, pour l'amortissement en 20 ans, 5 mois et 24 jours, les termes de l'équation sont ; savoir :

$$\left.\begin{array}{r} x + y = 220,000,000 \\ 28\,\frac{0,118\,x}{10,000} = \frac{100\,y}{3} \end{array}\right\} x = 220,000,000 - y$$

$$3 \times 28\,\frac{0,118}{10,000} \times 220,000,000 = 28\,\frac{0,118}{10,000} \times 3\,y \times 100\,y$$

x Le fonds annuel d'amortissement = 119,542,219.

y La rente3 p. % à constituer = 100,457,781.

Total.... 220,000,000.

Ajout. 5 m. 24 j. aux 20 ans de la Tabl. : 28 $^{118}/_{10000}$.

86. Et, en effet, en multipliant 119,542,219, par 28 $^{0118}/_{1,000}$, on trouve fr. 3,348,592,730, en même temps que les 100,457, 781 de rente 3 p. % ne représentent qu'un capital nominal de 3,348,592,700 ; ce qui prouve qu'on pourrait amortir, constamment *au pair* ce capital nominal, et qu'il resterait encore 30 francs au bout de 20 ans 5 mois et 24 jours.

Conséquences de cette troisième position.

87. Tant à 5 comme à 3 p. % toute la dette se trouverait éteinte *au pair*, en 20 ans 5 mois et 24 jours, mais il résulte de la conversion en 3 p. % l'avantage immense ci-après.

Il est constant qu'on amortit le capital employé par an à l'amortissement, pendant ledit temps de 20 ans 5 mois et 24 jours, savoir :

D'après la Table n° 3 (voir au n° 25, page 32, *au pair*............................ 37 $^{98}/_{100}$ fois.

D'après la Table n° 2, au cours de 80. 28 $^{01}/_{100}$

Différence amortie en plus par la conversion........................ 9 $^{97}/_{100}$

Dont le tiers, au profit du gouvernement serait 3 $^{32}/_{100}$, qui, multipliés par le fonds d'amortissement fixé au n° 84 précédent, soit par 119,542,219, ce qui ne produirait rien moins que 396,880,167.

88. Ces différentes suppositions ne sont faites que pour prouver que, dans toutes les positions possibles, la conversion des rentes, de 5 en 3 pour cent, produit des résultats *incontestablement* avantageux au profit de l'Etat.

89. Les erreurs *matérielles de position* étaient tellement sensibles, que je n'ai pu m'arrêter à signaler de légères inexactitudes, qui sont l'effet des opérations arithmétiques.

90. M. le comte de M*** est trop loyal chevalier et trop chevalier français pour ne pas s'estimer heureux de voir anéantir ses calculs avec un immense avantage pour la France.

91. Je ne dirai plus qu'un mot et c'est à l'égard des 28 millions de l'économie proposée par an sur la rente, portés par M. le comte de M*** en plein *passif de perte*. Ce résultat était bien balancé, à l'égard de la France, car ce que les rentiers recevaient *en moins* était acquis *en plus* par les contribuables; et, d'ailleurs, les rentiers ne doivent rien y perdre. L'énoncé de cette perte est *purement idéal.*

Résumé de ce Chapitre.

92. Je m'aperçois, en arrivant ici, qu'en matière de preuve dans les grandes questions, on ne doit rien négliger pour porter la conviction dans tous les esprits; et que, bien que convaincus par mes raisonnemens et mes calculs, il peut y avoir des gens à qui la question se présentant sous une forme différente, ma solution paraîtrait incomplète, et, partant, problématique encore.

93. Je dois trouver des réticences de la part de deux classes d'hommes, savoir: 1° les esprits superficiels qui ne peuvent prêter avec succès une trop grande attention aux ennuyeux calculs et aux rai-

sonnemens abstraits des finances ; 2° Les hommes très matériels qui, voyant la question un peu déplacée, ne la reconnaissent plus et la cherchent de leurs organes à chiffres.

Je vais satisfaire séparément aux vœux de chacune de ces classes.

94. Je dirai aux esprits superficiels : Si vous voulez vous rendre compte *à la minute* des motifs qui démontrent l'erreur des calculs de M. le comte de M***, vous n'aurez qu'à suivre avec moi les réflexions ci-après :

1° M. le comte de M*** s'est trompé dans ses calculs, parce qu'ils renferment de légères inexactitudes des opérations matérielles qu'ils indiquent.

2° Ces erreurs dépendent encore de ce que dans la comparaison des résultats des fonds 5 et 3 p. $^0/_0$, M. le comte de M*** a fait agir la même puissance des 80 millions de francs affectés à l'amortissement, en perdant de vue que la constitution des fonds 3 p. $^0/_0$ à 112 millions de rente, laissait une puissance disponible de 28 millions par an à affecter à l'amortissement *en plus* des 80 millions communs à ces deux fonds.

3° Parce que M. le Comte n'a pas cherché à pénétrer dans le secret d'une combinaison, qui, ménageant avec avantage les ressources des intérêts composés, permit, comme il est arrivé ci-dessus (n. 77, pag. 51 et suiv.) notamment dans la *première position*, de réserver à l'Etat des avantages considérables, sans nuire à l'effet magique des résultats comparatifs des deux fonds.

95. Je dirai, enfin, aux esprits lourds qui usur-

pent ou qui n'usurpent pas la qualité d'*hommes positifs* : si vous ne voulez que des *résultats matériels*, pris immédiatement sous vos yeux et pesés à la balance des chiffres, les voici :

96. Dans *la première position* (n° 77 précédent), le trésor aurait dépensé respectivement, en 60 ans, pour le service et l'extinction de la dette de 140 millions de rente, savoir :

Dépense du 3 p. °/₀.

97. La constitution de fr. 116,541,555 de rente, et d'un fond d'amortissement de 23,458,445, fesant par an une dépense totale de fr.. 140,000,000.

Laquelle dépense annuelle, qui, multipliée par 60, donne 8,400,000,000, se trouve parfaitement compensée et hors ligne par celle du seul payement de la rente annuelle de 5 p. °/₀ ; et cependant toute la dette se trouverait éteinte, même *au pair*, si on avait constitué du 3 °/₀.

Dépense du 5 p. °/₀.

98. Après avoir payé par an, comme pour le fonds 3 °/₀, 140 millions pendant 60 ans, on en serait réduit à payer tout-à-coup, si on voulait éteindre la dette, rien moins que le capital de...... fr. 2,800,000,000

A quoi, ajouter tous les bénéfices réalisés par la conversion des rentes de 5 en 3 p. °/₀, savoir :

1° L'économie annuelle de 80 millions, qui, à l'intérêt composé de 3 p. °/₀ pendant 60 ans, fait, d'après la table n° 2 (voir n° 29, pag. 27)

A reporter......... 2,800,000,000

Report.........	2,800,000,000
165 $^6/_{10}$ fois les 80 millions, soit..	13,248,000,000
2° Pour le tiers de participation au minimum des bénéfices du rachat........................	469,168,900
3° Pour l'assiette, le recouvrement et le transport, 10 p. °/₀ sur 2,800,000,000.................	280,000,000
Total égal aux résultats n° 78, p. 54. fr.	16,797,168,900

99. Il y a encore un autre bénéfice immense dont je fais grace à M. le comte de M*** et à mes lecteurs, qui, arrivés ici, doivent déjà être las de bénéfices.

CHAPITRE X.

Conclusions.

100. Il demeure donc à tout jamais établi et démontré jusqu'au plus haut dégré d'évidence ; savoir :

1° Que la conversion des rentes est non seulement favorable, mais d'un immense résultat au profit de l'État, dans les deux hypothèses : celle *d'augmenter* la *rente*, en *diminuant le capital* si l'on a des fonds disponibles pour opérer des rachats considérables, d'un quart ou de moitié par an du total de la dette ; et celle *inverse d'augmenter le capital*, en *diminuant la rente*, s'il était impossible ou absurde d'employer au rachat plus de $^1/_2$ p. $^0/_0$ ou de 1 à 4 $^0/_0$ par an du total de la dette constituée.

2° Que pour l'une ou l'autre conversion de rentes de l'État, il convient l'augmentation et la diminu-

tion respectives du capital et de la rente de manière à obtenir les plus grands avantages possibles au profit de l'Etat.

3° Que la combinaison établie du 5 en 3 p. % avec l'extinction de la dette en 60 ans, est un terme moyen très favorable, puisqu'il offre toutes les ressources et les avantages immenses dont on pourra se rendre compte en relisant le n° 78, pag. 52 à 54.

4° Que toute prolongation de l'extinction de la dette de 60 à 70 ou 80 ans, peut être sans de graves inconvéniens et avec une sensible augmentation des avantages que comporte déjà la combinaison en 60 ans.

5° Que toute diminution, fût-elle illimitée dans la durée de l'époque pour l'extinction de la dette, est impuissante à détruire, quoique les diminuant sensiblement, les avantages de la conversion.

6° Qu'arrivés, de diminution en diminution, à réduire de beaucoup, à rapprocher de beaucoup l'époque de la libération de l'Etat, la conversion qu'on aurait voulu faire, en diminuant la rente et augmentant le capital, deviendra uniquement utile en diminuant le capital et augmentant seulement la rente.

7° Que toutes les craintes à l'égard des sacrifices des rentiers, dont le sort paraissait compromis par la mesure de la conversion des rentes, ne sont que de vains mots et de froides déclamations de ceux qui ne connaissent pas le secret de concilier les intérêts de l'Etat et des rentiers, en établissant sagement la combinaison qui doit garantir à la fois, leurs intérêts bien entendus, et ceux de l'Etat et de la compagnie ou des compagnies contractantes.

8° Qu'il est assurément d'autres moyens encore plus puissants pour rendre beaucoup plus sensibles les avantages réciproques de tout le monde, MAIS QU'IL FAUDRA PEUT-ÊTRE QUELQUES ANNÉES D'EXPÉRIENCE POUR ARRIVER A EN DÉVOILER LE MYSTÈRE AVEC FRUIT.

9° Que les compagnies contractantes, comme il pourrait en venir l'idée à ceux qui n'entendent pas les questions financières, n'agiront jamais par les ressources de l'agiotage. Le mouvement majestueux de tous les élémens de la fortune publique, ne comporte que les armes de la science et de l'honneur.

101. Aux prises avec la prétention d'une multitude de spécialités peu ou point propres à discuter avec connaissance de cause et à bien saisir les nuances des questions financières, j'ai dû alternativement tomber dans les extrêmes.

102. J'ai souvent expliqué jusqu'à satiété des choses très faciles, et peut-être ai-je abandonné trop tôt une discussion dans laquelle je craignais d'ennuyer mes lecteurs.

103. Dans mainte et mainte occasion, la chaleur de l'expression se ressent des blessures de l'impatience et de la douleur acerbe de ne pouvoir rendre assez faciles pour tout le monde des vérités que l'âge, le travail et une constante application me démontrent ordinairement assez vîte.

104. La raison double sa force dans le calme, mais je n'ai jamais su me livrer à des méditations à la glace.

105. Placé sur un fluide électrique de réformes administratives et financières, comment conserver *du calme* quand on fait involontairement naître, à tout propos, un volcan pour y mordre à sa lave?

Dernière observation.

J'écris et l'on imprime. Je ne me donne pas le temps de la réflexion : mes convictions sont tellement fortes, elles sont tellement le résultat de mes travaux dans une longue carrière administrative, que la plume coule de source. Je descends sans bouclier dans l'arène.

Mieux aurait valu, pourtant, examiner, revoir et consulter pour recevoir d'autrui des inspirations profitables; mais la question que je traite pourra, par sa solution, produire des effets importans, à partir du moment de la publication de cet écrit. Mon amour propre est immolé au désir d'amener au plus tôt un résultat certain d'*utilité générale.*

Voltaire a dit : les *petites affaires* sont toujours *des victimes* qu'il faut *sacrifier* aux *grandes vues.*

Si mes intérêts et ma personne étaient ici les *petites affaires* que je sacrifie dans le sens de la maxime de Voltaire, il ne serait pas généreux de m'en faire un reproche.

Je présente cette réflexion par un effet de mon respect pour le public, que je supplie d'être indulgent pour les négligences qu'un peu trop de célérité et l'insuffisance de mes moyens, surtout, doivent avoir fait glisser dans ces *Paralipomènes.* Ce titre annonçait assez la modestie des prétentions de l'auteur.